

Fort de France

www.fortdefrance.fr

Commune de FORT-DE-FRANCE

Règlement graphique - Sud-Ouest

Echelle : 1/3500 ème

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
	29/03/2022	du 3/10/2022 au 7/11/2022	18/07/2023

Modification n°1 du PLU – conseil municipal du Mardi 30 septembre 2025

Services internes ville de Fort-de-France

1AU

: Zones de développement en extension de l'enveloppe urbaine

2AU

: Zones de développement en extension de l'enveloppe urbaine pour une urbanisation à long terme suite à une modification

A

: Zones agricoles

N

: Zones naturelles

Ns

: Zones naturelles de protection stricte

UAC

: Zones caractérisées par de l'habitat spontané, notamment dans les quartiers de Trenelle, Volga plage, Texaco...

UAS1

: Zones situés le long de l'avenue de Bishop, de la rive droite de la rivière madame, le long des routes de Didier et de Redoute

UAS2

: Zones situés le long de l'avenue de Bishop, de la rive droite de la rivière madame, le long des routes de Didier et de Redoute

UC

: Zones d'habitat de grands ensembles dont les règles prennent en compte les formes urbaines (tours et barres) tout en permettant une évolution dans le cadre des projets NPNRU en cours

UCQ1

: Zones de centralité de quartiers identifiés au SCoT - Centralités relais du centre-ville

UCQ2

: Zones de centralité de quartiers identifiés au SCoT - Centralités de quartiers aux densités plus faibles

UEa

: Zones économiques du territoire dans lesquelles le tertiaire et le commerce est interdit

UEm

: Zones économiques du territoire au sein desquelles des activités économiques diverses peuvent s'implanter

UGd

: Zone à vocation dominante résidentielle qui compose la très grande majorité des espaces urbanisés de la commune - Habitat collectif

UGf1

: Zone à vocation dominante résidentielle qui compose la très grande majorité des espaces urbanisés de la commune - Tissus urbains peu denses, composés majoritairement d'habitat individuel diffus

UGf2

: Zone à vocation dominante résidentielle qui compose la très grande majorité des espaces urbanisés de la commune - Tissus urbains peu denses, composés majoritairement d'habitat individuel diffus

UGm1

: Zone à vocation dominante résidentielle qui compose la très grande majorité des espaces urbanisés de la commune - Tissus urbains composés majoritairement d'un habitat intermédiaire, de groupé et de petits collectifs situés en dehors des espaces de centre-bourg

UGm2

: Zone à vocation dominante résidentielle qui compose la très grande majorité des espaces urbanisés de la commune - Tissus urbains composés majoritairement d'un habitat intermédiaire, de groupé et de petits collectifs situés en dehors des espaces de centre-bourg

UL

: Zones de littoral à réaménager, pour une valorisation touristique et de loisirs, en continuité avec le centre-ville de Fort-de-France

UM

: Zones appartenant au ministère de la Défense

UP

: Zones de Port dont notamment le Port maritime

USr

: Zones de projet de l'écoquartier de Bon Air et comporte une OAP valant règlement

UVB1

: Zones mixtes très denses englobant les quartiers du Centre-ville, des Terres Sainville, de la Pointe Simon,...

UVB2

: Zones mixtes très denses englobant les quartiers du Centre-ville, des Terres Sainville, de la Pointe Simon,...

UVB3

: Zones mixtes très denses englobant les quartiers du Centre-ville, des Terres Sainville, de la Pointe Simon,...

PRESCRIPTIONS

Arbres remarquables

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

Espace Boisé Classé (EBC)

Espace de nature en ville

Patrimoine bâti à préserver

Emplacements réservés

Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Routes principales

Cours d'eau

Surfaces en eau

Limites des sections cadastrales

Limites cadastrales

Bâti

N

Sources : IGN, DGFiP

0

250

500 m